République Française : LIBERTÉ – ÉGALIT

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE Département de la GUADELOUPE 2 6 AVR. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019** 

Nombre de conseillers Qui ont En Procurations Présents pris part exercice au vote 29 21 21 01 Vote 05 Pour: Contre: 00 la Majorité Abstention: 16

Convocation du Conseil Municipal en date du:

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu:

-de sa réception en PREFECTURE **DE BASSE-TERRE le :** 

2 6 AVR. 2019

-et de sa publication le :

2 9 AVR. 2019

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2ème Adjointe) - M. Renaud RENIER (3ème adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4ème Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5ème Adjoint) -Mme Gilberte EUGENIE (6ème Adjointe) - M. Philippe RENIER (7ème Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8ème Adjointe) -M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 9h15) - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) - M. José JULAN - M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35)\_

REPRÉSENTÉS: Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) \_\_

ABSENTS: Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - M. Jean-Luc LIBER - Mme Chantal MACHARES - Mme Laurence CHRISTOPHE \_\_\_\_(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

# D 20190327 02

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE **POUR L'EXERCICE 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31;
- Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 05 avril 2018 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018;
- Vu le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit:

.../...



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

| Réalisations               |                |                |               | Restes à réaliser |                |               |            |
|----------------------------|----------------|----------------|---------------|-------------------|----------------|---------------|------------|
| Libellés                   | Fonctionnement | Investissement | Budget Global | Fonctionnement    | Investissement | Budget Global | Résultat   |
| Recettes                   | 10 783 363,18  | 1 506 825,20   | 12 290 188,38 | Section 1         | 4 307 000,00   | 4 307 000,00  | CUMULE     |
| Dépenses                   | 10 084 698,27  | 2 136 863,74   | 12 221 562,01 |                   | 4 469 666,89   | 4 469 666,89  |            |
| Résultats<br>de l'exercice | 698 664,91     | - 630 038,54   | 68 626,37     |                   | - 162 666,89   | - 162 666,89  |            |
| Résultats<br>reportés      | 206 133,49     | 98 582,80      | 304 716,29    |                   |                |               |            |
| Résultats<br>de clôture    | 904 798,40     | - 531 455,74   | 373 342,66    |                   | - 162 666,89   | - 162 666,89  | 210 675,77 |

- Considérant que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal;
- Ayant entendu l'exposé de l'élu municipal, rapporteur des Finances Locales ;
- Monsieur le Maire étant sorti, le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur MAGLOIRE Claude, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

A la Majorité,

### Article 1

D'Approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Trois-Rivières.

#### Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- -recours administratif gracieux auprès de mes services,
- -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE